

## COMPTE-RENDU CONSEIL DU 01 AVRIL 2008

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) –HENRY B. - LE FOLL M. – DURAND A. – DEREAT JY. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. – CREEL G. – GUENNIC MT. – JACOB JL. – JONET S. – JOUANIGOT A. – LE BAIL J. – LE GUILLOU G. – LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. – MABIN B. – MARTIN E. – MORICE Y. – MORISSEAU M. – RINFRAY B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. FREMONT L. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

M. Gérald CREEL a été désigné comme secrétaire de séance

### **I Indemnités des élus**

M. Marcel LE FOLL fait part que le conseil municipal doit décider de la répartition des indemnités de fonction des élus. M. Marcel LE FOLL explique que la somme de 5 312.60 € doit être répartie entre le maire , les adjoints. De plus, Il a été décidé de créer 3 postes de conseillers municipaux délégués, placés sous l'autorité d'un adjoint. Ainsi, par arrêté du maire, ont été nommés :

- M. Jean-Pierre LE VEZOUET      conseiller délégué aux bâtiments communaux,
- Mme Martine ANGER              conseiller délégué à l'environnement-cadre de vie-développement durable
- M. Gabriel LE GUILLOU          conseiller délégué à la sécurité

La somme serait ainsi répartie :

- Maire	1 508.74 €
- Adjoints (5)	587.31 €
- Adjoint (M. Loïc FREMONT)	418.36 €
- Conseillers municipaux délégués	149.65 €

Mme Sylvie JONET et Mme Armelle JOUANIGOT soulignent le manque d'informations concernant cette répartition et la création de postes de conseillers délégués. Mme Béatrice MABIN s'étonne que M. Loïc FREMONT n'ait pas la même indemnité que les autres adjoints. M. Pierre SALLIOU répond que M. Loïc FREMONT bénéficiera d'une indemnité auprès de la communauté de communes de GUINGAMP.

A l'unanimité, (moins 1 abstention : Mme Armelle JOUANIGOT), le conseil municipal décide de répartir les indemnités comme indiqué ci-dessus.

## **II Mise en place des commissions communales et des comités consultatifs**

M. Pierre SALLIOU explique que le conseil doit se prononcer sur la composition des commissions communales. A l'unanimité le conseil municipal décide de la composition ci-après :

### **Bernard HENRY (1<sup>er</sup> Adjoint)**

#### **Personnel**

M. B. HENRY  
M. JY. DEREAT  
M. M. LE FOLL

#### **Vie associative et sportive**

M. B. HENRY  
M. J. LE BAIL  
M. G. LE GUILLOU  
Mme D. THOMAS

#### **Animation**

M. B. HENRY  
M. L. FREMONT  
M. JL. JACOB  
M. J. LE BAIL

#### **Bâtiments communaux**

M. B. HENRY  
**M. JP. LE VEZOUET (conseiller délégué)**  
Mme MT. GUENNIC  
M. J. LE BAIL

#### **Culture, tourisme Patrimoine**

M. B. HENRY  
M. L. FREMONT  
Mme D. THOMAS  
M. JL. JACOB  
Mme B. RINFRAY  
Mme S. JONET  
Mme M. ANGER

### **Marcel LE FOLL (2<sup>e</sup> Adjoint)**

#### **Finances**

M. M. LE FOLL  
M. B. HENRY  
M. L. FREMONT  
Mme D. THOMAS  
Mme A. DURAND  
M. JY. DEREAT  
M. P. LE ROUX  
M. Y. MORICE  
M. M. MORISSEAU  
Mme A. JOUANIGOT

#### **Travaux**

M. M. LE FOLL

M. L. FREMONT  
M. J. LE BAIL  
M. G. LE GUILLOU  
M. JP LE VEZOUET  
M. G. CREEL  
M. P. LE ROUX  
Mme M. ANGER

**Environnement cadre de vie, développement durable**

M. M. LE FOLL  
**Mme M. ANGER (conseiller délégué)**  
Mme A. DURAND  
M. G. CREEL  
M. J. LE BAIL

**Commission appel d'offres :**

M. M. LE FOLL  
M. L. FREMONT  
M. P. LE ROUX  
Suppléants  
Mme B. MABIN  
M. J. LE BAIL  
M. Y. MORICE

**Loïc FREMONT (3è adjoint)**

**Information, communication :**

M. L. FREMONT  
M. JL. JACOB  
M. Y. MORICE  
Mlle E. MARTIN

**Commerce artisanat :**

M. L. FREMONT  
Mme B. MABIN  
M. Y. MORICE  
M. G. CREEL  
Mme F. BOULANGE  
M. M. MORISSEAU

**Denise THOMAS (4è adjoint)**

**Affaires sociales, CCAS :**

Mme D. THOMAS  
Mme A. DURAND  
M. G. CREEL  
Mme MT GUENNIC  
M. P. LE ROUX  
Mme B. RINFRAY  
Mme S. JONET  
Mme F. BOULANGE

**Proximité et lien social :**

Mme D. THOMAS  
Mme A. DURAND  
Mme MT GUENNIC

Mlle E. MARTIN  
Mme B. RINFRAY  
M. JL JACOB  
Mme S. JONET

**Annick DURAND (5<sup>è</sup> adjoint)**

**Urbanisme :**

Mme A. DURAND  
Mme M. ANGER  
M. G. LE GUILLOU  
M. JP LE VEZOUET  
M. Y. MORICE  
Mme B. MABIN  
M. P. LE ROUX  
M. J. LE BAIL

**Révision des listes électorales :**

Mme A. DURAND  
Mme D. THOMAS  
M. JP. LE VEZOUET  
M. P. LE ROUX  
Mme M. ANGER  
Mme B. MABIN

**Jean –Yves DEREAT (6<sup>è</sup> adjoint)**

**Vie scolaire :**

M. JY. DEREAT  
Mme A. DURAND  
M. G. LE GUILLOU  
Mlle E. MARTIN  
Mme B. MABIN

**Enfance et jeunesse, aide à la parentalité :**

M. JY DEREAT  
Mme A. DURAND  
M. JL. JACOB  
Mlle E. MARTIN  
M. B. HENRY

**Sécurité :**

M. JY. DEREAT  
**M. G. LE GUILLOU (conseiller délégué)**  
M. M. LE FOLL  
M. J. LE BAIL  
M. Y. MORICE

M. Pierre SALLIOU précise également que le conseil municipal doit se prononcer sur la composition des comités consultatifs. Ainsi, à l'unanimité les comités consultatifs suivants sont-ils créés :

**Conseil des sages :** Mme D. THOMAS, M. M. LE FOLL, M. G. CREEL, M. B. HENRY, Mme B. MABIN, Mme M. ANGER, M. J. LE BAIL, Mme S. JONET, Mme A. DURAND

**Commission municipale des enfants :** M. JY. DEREAT, Mme S. JONET, Mlle E. MARTIN, Mme B. RINFRAY

M. Pierre SALLIOU fait part que le conseil municipal doit également se prononcer sur le nombre des membres du CCAS. Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres au CCAS.

M. Pierre SALLIOU ajoute que le conseil municipal doit donner mandat au Maire pour siéger à l'assemblée générale du Pays. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à siéger à l'assemblée générale du Pays.

### **III Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

M. Pierre SALLIOU fait part que le conseil municipal doit désigner les délégués dans les organismes extérieurs. A l'unanimité, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| - CDC de GUINGAMP  | M. P. SALLIOU,<br>M. L. FREMONT<br>Mme B. MABIN          |
| (après vote à bulletins secrets : P. SALLIOU : 22 voix, B. MABIN : 21 voix, L. FREMONT : 23 voix A. JOUANIGOT : 1 voix)) |  |
| - Syndicat des CES   | M. M. LE FOLL,<br>M. P. LE ROUX                          |
| - SIAT   | M. J. LE BAIL<br>M. M. MORISSEAU                         |
| - Terres d'Armor   | Mme M. ANGER (Titulaire)<br>M. J. LE BAIL (Suppléant)    |
| - ACDASC   | Mlle E. MARTIN<br>M. JL. JACOB                           |
| - Foyer Jeunes Travailleurs  | Mme A. DURAND  |
| - Syndicat Départemental d'Electricité   | M. M. LE FOLL (titulaire)<br>M. P. LE ROUX (Suppléant)   |
| - Mission Locale   | Mmes A. DURAND (Titulaire)<br>Mme D. THOMAS (suppléante) |
| - Office du Tourisme   | Mme S. JONET (Titulaire)<br>M. B. HENRY (Suppléant)      |
| - Association Camellia   | Mme M. ANGER (Titulaire)<br>M. P. LE ROUX (Suppléant)    |
| - Association ANIM'LIVRE   | Mme S. JONET   |
| - Comité de Services aux Personnes   | Mme F. BOULANGE, Mme A. DURAND                           |
| - Correspondant Défense  | M. JP. LE VEZOUET  |

### **IV Place du bourg – approbation de l'avant projet**

M. Marcel LE FOLL explique que par délibération du 8 octobre 2007, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un marché avec la DDE pour l'aménagement de la place du bourg. 40 places de parking seraient prévues. Mme Armelle JOUANIGOT regrette qu'il y ait

autant de places de parking, aurait souhaité un aménagement avec des espaces verts. M. Pierre SALLIOU répond que vu les équipements (salle des fêtes, bibliothèque, espace culturel et associatif), il est nécessaire de prévoir davantage de places de stationnement. Actuellement, il n'y a que 30 places. A l'unanimité, moins 1 abstention (Mme Armelle JOUANIGOT) le conseil municipal donne son accord pour signer l'avant projet présenté par la DDE

## **V Communauté de communes de GUINGAMP – extension des compétences facultatives**

M. Pierre SALLIOU explique la communauté de communes de GUINGAMP veut étendre ses compétences à savoir :

au titre des équipements sportifs et scolaires : équipement sportif couvert sur le site du lycée Jules Verne

au titre de la politique culturelle et touristique : cession de la passerelle du Moulin de Kerhré

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'extension de ces compétences à la communauté de communes de GUINGAMP.

## **VI Question diverse**

Mme Armelle JOUANIGOT a été interpellée par rapport à la vitesse excessive au Petit Kermin. Elle souhaiterait que la vitesse soit limitée, elle est actuellement fixée à 70 km/h. M. Pierre SALLIOU répond que la question va être étudiée par M. Gabriel LE GUILLOU, conseiller municipal délégué à la sécurité.